



# Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire

## Group de Travail sur la Pêche

### Déclaration du CIP en réponse au Point 13.1 de l'Ordre du jour - Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques

Membres distingués des délégations gouvernementales,  
Chers observateurs du COFI,

Nous, le Forum Mondial des Pêcheurs et des Travailleurs de la Pêche (WFF), le Forum Mondial des Peuples de Pêcheurs (WFFP), le Conseil International des Traités Indiens (IITC), et La Via Campesina (LVC), membres du Comité International de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP), défendons des politiques et des innovations qui soutiennent la pêche artisanale plutôt que de promouvoir des modèles commerciaux de haute technologie qui la condamnent à un travail saisonnier précaire et surexploité ou à la migration, en réaffirmant la légitimité de la pêche alimentaire à petite échelle et de ses communautés à être au centre d'un développement efficace pour un avenir durable et plus riche.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la FAO reconnaît le rôle primordial des pêcheurs artisanaux dans l'alimentation du monde, comme par exemple à travers l'Année internationale de l'agriculture familiale et la Décennie de l'agriculture familiale des Nations unies. Néanmoins, bien que les pêcheurs artisanaux et les Peuples autochtones et leurs communautés, mais aussi les paysans, les travailleurs ruraux, soient ceux qui nourrissent principalement le monde, ils restent les groupes les plus exposés à la marginalisation sociale et économique jusqu'à la famine. Il s'agit là d'un échec manifeste du soutien national et international aux pêcheurs artisanaux et aux populations autochtones, tandis que le soutien accordé à la pêche industrielle souligne son incapacité à garantir la sécurité alimentaire (voir COVID-19).

Par conséquent, pour relever les défis mondiaux actuels et atteindre l'objectif de 2030, il est essentiel de redonner l'autonomie et le pouvoir de décision aux mêmes acteurs qui fournissent la nourriture. Pour permettre la survie des sociétés humaines sur Terre, toutes les contraintes qui entravent la liberté des pêcheurs artisanaux et des Peuples autochtones de s'organiser, de partager leurs connaissances et leurs innovations pour atteindre une souveraineté alimentaire effective doivent être résolues par des agendas menés par les communautés rurales et leurs organisations sociales.

Les processus de numérisation en cours qui promettent de promouvoir la durabilité environnementale et l'accès à l'information dans l'agriculture vont en fait dans le sens d'un retrait des moyens de production des communautés de pêcheurs, d'une concentration du pouvoir des grandes sociétés transnationales sur les chaînes agricoles et alimentaires, et d'une légitimation de leur biopiraterie.

Les innovations et les nouvelles technologies ne peuvent être durables que si l'information et les innovations numériques reconnaissent la centralité et les besoins des pêcheurs artisanaux, ainsi que leur autonomie en matière de prise de décision et de protection des connaissances.



Les institutions censées réglementer l'accès, l'utilisation et la reproduction des innovations numériques appliquées au système alimentaire doivent donc agir conformément au Consentement libre, préalable et éclairé avec les communautés et organisations de pêche artisanale. Ce sont en fait les pêcheurs artisanaux et les Peuples autochtones - et non les scientifiques, ni les politiciens ou les lobbyistes - qui ont une expérience de première main sur l'impact de cette dématérialisation - et ses conséquences (brevets sur les caractères autochtones, transformation des pêcheurs en exécutants de base des ordres numériques des industries en amont et en aval, piratage des données territoriales et commercialisation privée de produits prédictifs liés à la production alimentaire, biopiraterie, etc. ), peuvent avoir sur leur capacité à continuer à contribuer à la conservation et à la gestion dynamique des ressources phylogénétiques, à l'échange des meilleures pratiques en matière de résilience, d'innovations, de participation au marché et de sécurité alimentaire mondiale.

Dans le développement de nouvelles infrastructures et la mise en place de nouvelles formes de gestion, les politiques publiques doivent donc suivre des processus ascendants afin d'inclure les besoins et de respecter les droits des Peuples autochtones et des communautés de pêche artisanale dans l'accès à la terre, à l'eau et aux marchés locaux et la protection de leurs connaissances et de leur savoir-faire. Les organisations de base doivent être soutenues par des dépenses publiques, en assurant une infrastructure adéquate qui permette le partage des connaissances et un accès inclusif à la vie publique.

Le CIP reconnaît le potentiel que, dans certaines circonstances déterminées par les pêcheurs artisanaux eux-mêmes, des modèles numériques, des analyses et des infrastructures innovantes peuvent représenter pour les pêcheurs artisanaux, leurs communautés et l'environnement. La numérisation et les innovations ne peuvent avoir un impact réel pour les Peuples que lorsque les pêcheurs artisanaux sont les véritables innovateurs in situ, capables de contribuer à la création de modèles numériques et à leur gouvernance pour la réalisation de la souveraineté alimentaire, la reconnaissance des droits collectifs, l'auto-organisation et des systèmes alimentaires locaux durables grâce à l'agroécologie.

Cependant, les enjeux et le jeu de pouvoir international sont écrasants. Aujourd'hui, nous devons être extrêmement prudents, car les politiques publiques n'ont pas produit d'obligations juridiques efficaces, alors que l'expansion de la communication numérique et de ses produits est concentrée dans un très petit nombre de multinationales qui ont établi des règles dans leur propre intérêt et détruit celles qui pouvaient s'opposer à leur modèle économique. Le CIP est conscient que la technologie et les innovations techniques ne sont pas neutres, mais elles représentent le système de production industrielle dans lequel et pour lequel elles ont été créées : sans un changement radical vers des politiques de système alimentaire dirigées par les populations rurales et centrées sur l'autonomie et la mise en réseau des chaînes alimentaires locales en coévolution avec les ressources naturelles et les communautés locales, la numérisation entravera un développement économique, social et environnemental stable et durable.

Le CIP s'oppose donc à tout processus de numérisation qui, par l'expansion des données et l'exploration des données, défend et renforce l'accumulation insensée de richesses, de ressources et de pouvoir, cimente les inégalités, l'accaparement du bien public et les ambitions néocoloniales. S'il est mal interprété, tout processus de numérisation peut être un outil puissant pour renforcer les inégalités, le contrôle de l'économie et de la vie sociale par les grandes sociétés transnationales et, par conséquent, l'insécurité alimentaire.

Il est inquiétant de constater qu'alors que la crise climatique et environnementale menace de plus en plus l'accès des populations à une alimentation suffisante, nutritive et culturellement appropriée dans le monde entier, une conception erronée "technologique" du développement, vendue par les intérêts des grandes entreprises, gagne du terrain dans divers espaces de gouvernance mondiale, dont la FAO.

Le discours sur l'innovation technologique comme moyen *naturel* et facile de sortir d'une crise capitaliste, environnementale et sociale est donc utilisé pour éviter les changements politiques et institutionnels



nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Cela devient alors le prétexte pour contourner la souveraineté alimentaire et les obligations internationales de protéger les droits des pêcheurs artisanaux, les connaissances traditionnelles, le consentement préalable et les dispositions relatives au partage des bénéfices.

En outre, ces solutions intelligentes proposées par l'industrie ne tiennent pas compte de leur impact écologique, social et sanitaire total lié à la fabrication et à l'utilisation de matériel TIC/AI (puces électroniques, semi-conducteurs, écrans à cristaux liquides, téléphones mobiles, ordinateurs, batteries, etc.)

Mettre nos espoirs dans un monde sûr sur le plan alimentaire et résistant sur le plan environnemental, qui repose sur des processus industriels à forte consommation d'énergie et de ressources (entraînant une contamination et une consommation accrues, la production/élimination de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, etc.) ne semble pas être une approche pragmatique.

Malheureusement, malgré les efforts supposés de la FAO pour assurer la sécurité alimentaire et favoriser les échanges entre agriculteurs pour améliorer les connaissances et l'innovation, soutenir l'accès des organisations de pêcheurs artisanaux aux marchés locaux, la FAO promeut également des politiques et des initiatives publiques de plus en plus adaptées pour couvrir les coûts de conversion d'un système de plus en plus invasif et à forte intensité de capital, basé sur de nouvelles technologies qui ne répondent pas aux besoins des pêcheurs artisanaux qui fournissent l'essentiel de la nourriture disponible sur la planète.

Le CIP dénoncera toute tentative de réorganisation du travail dans le système alimentaire de la "gig-économie" qui extrait librement les données du bien public en faveur des grandes entreprises pour "catalyser les investissements privés" et augmenter le retour sur investissement. Quelles sont les réglementations obligatoires nécessaires pour arrêter la transformation des pêcheurs en un autre groupe de producteurs d'informations résultant du capitalisme de surveillance ?

Pourtant, le CIP estime que le retour sur investissement n'est pas une innovation : le CIP s'opposera sévèrement à tout développement de la numérisation qui tenterait de s'emparer des terres, des ressources, du travail, de la culture, des connaissances, de l'autodétermination et des données des peuples pour des intérêts privés.

Si les gouvernements et les institutions internationales perdent leur rôle et leur gouvernance au profit des intérêts des grandes entreprises, ils ne seront pas en mesure de réaffirmer leur engagement en faveur des droits de l'homme, ni de soutenir un quelconque ODD ou un quelconque développement durable.

C'est pourquoi, au nom de tous les producteurs alimentaires réunis dans le CIP :

- Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation visant à augmenter la production de matières premières à un prix plus bas, tout comme l'a fait la malheureuse Révolution verte, servant les intérêts des grandes entreprises d'augmenter la productivité en réduisant le nombre de paysans et de petits producteurs d'aliments ;
- Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation qui sous-tend de nouvelles vagues et frontières d'accaparement des ressources : cela concerne la réécriture des règles de propriété/utilisation des TIC dans le secteur de la pêche, mais aussi en ce qui concerne les semences/ressources génétiques (DSI, etc.), les terres et les forêts (cadastres numérisés, registres, planification spatiale/environnementale) ;
- Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation confinant le rôle des petits producteurs d'aliments à celui d'exécuteur précaire et surexploité des ordres numériques des



- sociétés transnationales qui contrôlent le commerce alimentaire mondial, au lieu d'acteurs politiques clés et d'agents d'innovation, de changement et de développement partant de la base ;
- Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation qui menace de contourner les formes d'auto-organisation des peuples, isolant le petit producteur alimentaire et sa communauté face au système pervers du marché mondial néolibéral ;
  - Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation qui menace de contourner les obligations de protéger les droits des petits producteurs alimentaires, les connaissances et les données dérivées de ces connaissances, de donner un consentement préalable et de partager les bénéfices, en renforçant plutôt l'accumulation de capital et de ressources contre un système durable et inclusif de redistribution des richesses et des ressources en cocréation avec la nature ;
  - Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation qui traite de la subversion des connaissances générationnelles ancestrales, traditionnelles et de base en un ensemble dématérialisé d'informations pour l'industrie des télécommunications, l'industrie des services agricoles et, plus généralement, le renforcement du biopiratage, du brevetage du vivant et du contrôle de la population ;
  - Le CIP rejette et s'organise contre tout processus de numérisation qui vise à coopter nos pratiques comme l'agroécologie pour l'agro-industrie, en éradiquant le processus culturel et la diversité culturelle de nos pratiques communautaires à des fins de *green-washing* ;

Nous demandons donc instamment que les autorités locales et les institutions internationales respectent les principes nécessaires à un développement efficace et durable :

- L'autodétermination des peuples ;
- Consentement préalable, libre et éclairé sur l'accès aux connaissances traditionnelles, aux ressources génétiques et aux données qui en découlent ;
- Participation effective aux processus de décision concernant la numérisation ;
- The protection of traditional knowledge and small-scale fishers and Indigenous Peoples' collective rights over natural resources;
- L'égalité de genre.

La FAO et ses États membres devraient également veiller à ce que les mécanismes existants soient mis en œuvre pour soutenir efficacement le travail des petits pêcheurs et des peuples autochtones, y compris entre autres :

- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PA) ;
- Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ;
- Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones ;
- Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) ;
- La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) ;
- L'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) ;
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) ;
- La Convention sur la diversité biologique et ses protocoles (Nagoya et Cartagena)

Le CIP appelle à un véritable contrôle démocratique du développement des modèles et des infrastructures numériques avec l'implication effective des acteurs les plus concernés par la numérisation : Les Peuples autochtones et les communautés de pêcheurs artisanaux. Nous luttons pour une innovation numérique dans le domaine de la pêche qui ne dématérialise pas le travail, les connaissances traditionnelles, les ressources, la culture et l'organisation. Le CIP invite donc les partenaires mondiaux et locaux à soutenir les pêcheurs artisanaux et leurs communautés dans l'accès à la terre et aux marchés



locaux avec des infrastructures numériques adéquates et des politiques visant à faciliter l'organisation de base et l'échange de connaissances entre pairs et le renforcement des connaissances

Le CIP appelle à un programme de numérisation mené de la base vers le haut par les populations rurales, capable de promouvoir des investissements à petite échelle pour l'atténuation du changement climatique, l'inclusion et la résilience des communautés, la garantie des droits collectifs et communautaires, l'égalité des sexes et le renforcement de la pêche artisanale et des pratiques agroécologiques.

Le CIP sera toujours un partenaire actif des décideurs politiques et des institutions à la recherche de conseils pour soutenir le pouvoir de transformation de la numérisation ascendante.

